



Maine et Loire

DGFIP : la précarisation est en marche !

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

La mise en œuvre de la loi de Transformation de la Fonction publique , c'est la destruction de la Fonction publique !

L'article 3 du Statut général des fonctionnaires est clair, pour un emploi civil permanent il faut recruter un fonctionnaire.

Mais maintenant avec la loi de transformation de la Fonction publique, le gouvernement et ses supplétifs (Directions Générale et locale), sur toutes les catégories, peuvent recruter un contractuel à la place d'un fonctionnaire.

Un contractuel précaire bien sur !, pour un contrat de 3 ans renouvelable une fois trois ans, non transformable en CDI.

L'ouverture de ces recrutements, qui plus est en CDD, précarise le personnel DGFIP.

FO combat et combatta, à tous les niveaux et par tous les moyens, cette récession sans précédent pour les agents, les usagers, qui remet en cause l'égalité des droits et les valeurs républicaines.

Concernant la DDFiP de Maine et Loire, son Directeur, après avoir très largement entamé le réseau (disparitions ou regroupements des Trésoreries, des SIP, des SIE, des SPF, des CDIF,..) s'attache maintenant à précariser le personnel en recrutant des contractuels !

Et ce n'est sans doute pas par hasard que les premiers recrutements ont lieu dans ces nouveaux services :

– Fort d'avoir liquidé quasiment toutes les trésoreries, M Derrac franchit une étape supplémentaire en recrutant des contractuels aux SGC de Cholet et de la couronne d'Angers.

– Trois ans après la création du centre de contact d'Angers, la DDFiP de Maine et Loire recrute trois contractuels.

La Direction locale sans vergogne, préférant sans doute des personnels sous contrat que des agents avec un statut, indique sur Ulysse 49 :

« Afin de répondre au mieux à la couverture des besoins de ses services et de dynamiser la politique d'accueil et de mobilité, la DGFIP procédera au recrutement de 620 contractuels (400 postes de niveau catégorie C, 200 de niveau catégorie B et 20 de niveau catégorie A). Les candidats retenus seront recrutés sous contrat d'engagement de droit public pour une durée de 3 ans

Dans ce cadre, la DDFiP de Maine-et-Loire va recruter 5 contractuels de catégorie C, dont 3 au Centre de Contact d'Angers, 1 au SGC Cholet et 1 au SGC Couronne d'Angers (Tréla-zé) »

Comme un aveu, la direction reconnaît qu'il manque du personnel à la DGFIP, alors pour-

quoi ne pas recruter plus d'agents par concours ? Parce que ces emplois contractuels seront, à terme, comme les départs à la retraite non remplacés, les départs volontaires, une variable d'ajustement en fonction de l'évolution et/ou de la disparition de nos missions.

Après avoir réduit drastiquement les horaires d'ouverture au public dans les grands centres, fait disparaître les trésoreries rurales et donc leurs accueils quotidiens, la Direction prétend vouloir dynamiser l'accueil, « lequel ou lesquels donc » ? (Téléphone, physique, MSAP,..) .

Quant à la mobilité, le rêve de tout patron, un jour ici, un autre ailleurs, en remplacement de l' EDR (moins coûteux) ou en fonction de certaines priorités, avant fermeture ou après regroupement de service.

Contractuels : la précarisation est en marche !

Cela signifie qu'à la DGFIP travailleront ensemble des fonctionnaires et des contractuels avec des rémunérations, des congés et des statuts différents.

Ce manque d'égalité de traitement et les intérêts différents de chaque catégorie induiront de fait des divisions, et des tensions dans les services.

Ces personnels seront, par leur statut précaire, plus malléables, notamment pour simplement obtenir une fois le renouvellement de leur contrat (6 ans maximum). Ils devront accepter la mobilité et certaines tâches, une aubaine pour nos responsables !!

Il est aussi important de rappeler que les statuts de fonctionnaires et d'agents de la DGFIP protègent les personnels contre les pressions en tout genre, en contrepartie s'impose à nous la neutralité.


FO DGFIP49 tient à préciser, que bien évidemment, ce ne sont en aucun cas les collègues recrutés qui sont à incriminer mais bien ceux qui les recrutent. C'est pour cela qu'il convient d'accorder au personnel déjà sous contrat, le statut de fonctionnaire et d'agents de la DGFIP.

FO revendique :

- **L'abrogation de la loi de Transformation de la fonction publique.**
- **Le recrutement des emplois statutaires nécessaires au bon fonctionnement des services !**
- **L'augmentation substantielle des places aux concours internes et externes !**
- **Le recrutement immédiat des listes complémentaires des concours !**

Avec FO :
un vrai statut,
un vrai salaire,
une vraie protection sociale,
une vraie retraite !

« Se syndiquer, c'est oser ensemble pour ne pas se résigner seul » j'adhère à FO !

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Bulletin à retourner à Romuald Wiart Cité administrative SIP Angers Est 15 bis rue Dupetit Thouars à Angers